Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 13 (1937-1938)

Heft: 10

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

travail: mesures pour éviter tout abus, mesures pour éviter l'espionnage, le sabotage, etc.

Une aide à ne pas négliger.

Enfin, la Suisse serait heureuse, en cas de conflits, de pouvoir compter sur ses *concitoyens établis à l'étranger* dont l'aide pourrait lui être fort précieuse, en particulier pour des démarches et des conseils dans les questions de ravitaillement et de transit.

*

Voilà, rapidement esquissés, quelques problèmes que pose le rôle de la main-d'œuvre dans le cadre d'une organisation complète de notre défense nationale. C'est là un domaine dans lequel on ne saurait être trop prévoyant et aucune mesure ne doit être négligée de façon à ne pas être surpris par les événements. *C. K.*

Ordonnance du Conseil fédéral du 3 décembre 1937 relative aux dispenses en cas de mobilisation de guerre.

Le Conseil fédéral suisse, vu les articles 147, 198 et 200 l'organisation militaire du 12 avril 1907, arrête:

Article premier.

Le Département militaire fédéral est autorisé, si l'article 13 de l'organisation militaire n'est pas applicable, à dispenser de l'entrée au service, en cas de mobilisation de guerre, les militaires et les hommes des services complémentaires qui sont indispensables au fonctionnement d'administrations et d'entreprises publiques ou privées d'intérêt vital pour l'armée et la population.

Il désigne les administrations et entreprises dont le personnel peut être mis, entièrement ou partiellement, au bénéfice de cette mesure.

Art. 2.

Les administrations et entreprises dont le personnel bénéficie, entièrement ou partiellement, de la dispense prévue à l'article 1er, sont tenues d'étudier dès le temps de paix les mesures à prendre pour remplacer, le moment venu, à bref délai ce personnel par des agents non astreints aux obligations militaires, même par des femmes.

Art. 3.

Les dispenses sont, en règle générale, réglées dès le temps de paix. Si les circonstances l'exigent (dans les zones frontières par exemple), elles seront seulement préparées, mais de telle manière qu'elles puissent être accordées sans délai quand la situation le permettra.

Art. 4.

Les dispenses ne s'appliquent, en principe, qu'aux militaires de la landwehr de II d ban, du landsturm, ainsi qu'aux hommes des services complémentaires. A titre exceptionnel et en cas de nécessité absolue, elles pourront être étendues à des militaires de l'élite ou de la landwehr de Ier ban.

Art. 5.

La présente ordonnance entre en vigueur le 1er janvier 1938.

Le Département militaire fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires.

Petites nouvelles

Selon une décision du D.M.F. les recrues canonniers de l'artillerie de campagne, des obusiers de campagne et de l'artillerie de montagne seront dès maintenant armées du mousqueton modèle 1911, avec baïonnette-scie 1914.

*

A partir de 1939, le budget du matériel de guerre prévoira chaque année 12,000 mousquetons modèle 1931 au lieu de 10,000. Dès 1938 les recrues des cp. fus. et car., des mitr. des bat. de camp. et de montagne, des can. des armes lourdes d'inf., des mitr. de montagne du St-Gothard, des cyclistes et cavaliers, des motocyclistes des troupes légères et enfin des automobilistes des troupes légères motorisées recevront le mousqueton modèle 1931.

C'est dire que la fabrication de notre mousqueton dernier modèle avance avec rapidité et que d'ici quelques années l'armée entière en sera équipée.

*

Le service des pigeons-voyageurs de l'armée qui jusqu'à présent dépendait directement du service de l'état-major général, vient, par décision du Conseil Fédéral, d'être attribué au génie. C'est au service des pigeons-voyageurs de l'armée qu'incombent en particulier la direction des stations militaires de pigeons-voyageurs, la reconnaissance et le contrôle des stations de P.V. exploitées par des sociétés ou des particuliers, le contrôle des membres des sociétés colombophiles et de l'effectif des pigeons, les instructions et la surveillance concernant l'entraînement des pigeons, et enfin l'interdiction et l'autorisation d'entraîner des pigeons-voyageurs dans le pays.

*

L'année dernière, nos matcheurs au fusil avaient éveillé une vive sensation à Helsingfors lorsqu'ils sortirent premiers au concours à l'arme de guerre finlandaise, emportant ainsi la coupe d'or, don du maréchal Mannerheim. L'année prochaine, en corrélation avec le Tir Fédéral de Lucerne, aura lieu à nouveau un concours international avec l'arme de guerre de notre pays. Chez les tireurs étrangers, ce concours suscite un vif intérêt. Le Département militaire fédéral a désigné le mousqueton, modèle 1931, avec lequel nos troupes seront successivement armées, comme l'arme qui sera utilisée pour ce concours.

*

A propos de la suppression éventuelle du chemin de fer de la Furka, la presse a publié, sous la signature du colonel Chavannes, les lignes suivantes:

« On parle beaucoup depuis quelques temps de la suppression de l'exploitation du chemin de fer de la Furka.

Si cette décision était prise, ce serait un grand malheur économique pour les habitants des vallées supérieures du Rhône et du Rhin, de Brigue à Disentis; il est inutile d'insister sur ce point; mais en outre et surtout ce serait un gros désavantage pour notre défense nationale.

Un regard sur la carte démontre que toutes nos principales lignes de chemin de fer passent par Olten, or cette gare est très exposée étant dans l'angle formé par les frontières française et allemande; les abords d'Olten avaient été fortifiés pendant la dernière guerre. Si Olten était occupé par l'ennemi, le chemin de fer de la Furka n'étant plus exploité, ni entretenu, nous n'aurions de liaison ferroviaire entre la Suisse occidentale et la Suisse orientale que par la ligne Berne-Langnau-Lucerne-Zurich ou Lucerne-Wädenswil, en faisant abstraction de la ligne du Brünig, aboutissant donc dans la zone menacée Olten-Zurich. Cette situation n'avait pas échappé au Service de l'E.M.G. et lors de la demande de concession pour la construction du chemin de fer de la Furka, il avait insisté pour que cette ligne fût construite suivant les normes du chemin de fer rhétique et exploitable en hiver. Nous aurions eu ainsi une ligne à fort rendement éloignée d'Olten et assurant la liaison entre l'occidental et l'orient du pays.

Malheureusement, malgré l'opposition de l'E.M.G., on a construit une ligne bâtarde, c'est-à-dire en partie à crémaillère, non exploitable en hiver surtout par manque d'un tunnel à l'Oberalp et de très faible rendement.

Tout ce que l'E.M.G. a pu obtenir, ce sont quelques quais militaires entre autres à Brigue, Ulrichen, Andermatt, Nätschen, et l'aménagement des voitures de 3e classe pour permettre le transport des blessés couchés.

On objectera que l'automobile a diminué l'importance des chemins de fer; c'est exact, mais les chemins de fer garderont toujours de l'importance pour les transports en masse et pour celui des marchandises lourdes, surtout en pays de montagne.

L'importance militaire du chemin de fer de la Furka ne peut être niée, non plus que son importance économique, il importe aussi d'éviter le chômage de ses nombreux employés; il faut donc lui assurer les ressources nécessaires.

Le moyen le plus simple, qui nous paraît le meilleur marché et qui éviterait peut-être le système des subventions dont on abuse, consisterait à construire à Ulrichen des baraquements militaires, payés par un modeste prélèvement sur l'emprunt de défense nationale de 1936.

Ulrichen est au débouché des cols importants du Nufe-

nen et du Gries; les Italiens ont une route aboutissant à l'extrémité supérieure de la vallée d'Antigorio et les menant au pied de ces mêmes cols et du col San Giacomo-Airolo.

Une occupation permanente d'Ulrichen par des écoles de recrues, cours de répétition et entre ces services par des détachements de gardes-frontières serait tout indiquée.

Nos troupes de montagne auraient un grand avantage à faire leur instruction dans le cadre où elles appartiennent, plutôt que sur le Plateau suisse.

Le trafic amené du chemin de fer de la Furka par le service militaire et par la circulation civile qu'il entraîne toujours avec lui assurerait certainement son exploitation et notre défense nationale serait renforcée du même coup sans grands frais. »

*

La Société fédérale de sous-officiers de la Chaux-de-Fonds qui avait assumé l'an dernier l'organisation d'un concours militaire de ski de la 2e division s'est vue contrainte, ensuite de la nouvelle organisation des troupes, de renoncer à cette mission en 1938.

*

L'affaire des attachés militaires que le Conseil Fédéral se propose d'adjoindre aux légations de Suisse à Paris, Rome et Berlin, a fait couler pas mal d'encre et c'est dommage, car il ne fait aucun doute qu'en la matière, nulle autre instance que l'E.M.G. n'est mieux placée pour savoir si oui ou non, ces attachés militaires sont nécessaires à notre service de renseignements. Puisqu'en l'occurrence, les autorités militaires ont reconnu la nécessité de cette innovation, il n'y a qu'à s'incliner. Ceci d'autant mieux que les futurs attachés seront choisis dans le corps des instructeurs, ce qui revient à dire que seules les allocations spéciales de résidence créeront une dépense supplémentaire de l'ordre de 30,000 fr. environ, ce qui est très raisonnable.

Quant à ceux qui se sont émus de ce que le Conseil Fédéral n'ait pas consulté les Chambres au sujet de cette affaire, ils conviendront certainement qu'il n'y a pas là de quoi fouetter un chat et qu'une décision de ce genre ne pouvait être prise que par une autorité absolument compétente et parfaitement renseignée sur la question.

Il est souhaitable que cette polémique bien inutile prenne fin le plus rapidement possible, quand ce ne serait que pour éviter le ridicule!

L'Automezzo

(Continuazione.)

I calcoli di quanti veicoli necessitano per il trasporto della dotazione di munizione, di viveri, carburante ecc. riesce nella sua semplicità, un compito di estrema importanza, come lo può essere l'inezia della velocità oraria, del tempo dello sfilamento dell'autocolonna, del tempo di carico e scarico. I capi saldi di un movimento di truppa autotrasportata restano sostanzialmente:

le strade, gli automezzi, le unità, rifornimento.

Segue in secondo piano:

Organizzazione e località di carico, scarico e parco, organizzazione dell'itinerario, incolonnamento, successione delle colonne, sgombro dei veicoli vuoti, ritorno alla base di carico se possibile per altra via evitando la doppia colonna, afflusso alla località di carico, defluenza dalle località di scarico, sicurezza difensiva nelle diverse località di arresto.

Località di scarico:

La scelta di una tale località deve soggiacere a tre elementi: Situazione tattica, rete stradale, necessità tecnica di scarico. Tale stazione deve, necessariamente, essere fuori della portata dell'artiglieria leggera avversaria, quindi ad una distanza non mai inferiore a 5 chilometri, sottratta all'osservazione avversaria. (Trarre maggior vantaggio della copertura del terreno.) Per quanto la situazione lo permetta lo scarico dovrebbe sempre essere effettuato durante la notte od almeno quando la visibilità è meno acuta, meno favorevole per aviatori avversari. Qualora la situazione esigesse lo scarico di giorno questo avverebbe a piccoli scaglioni, rinforzando in modo utile la difesa antiaerea sopratutto con una difesa attiva coll'impiego di aerei da caccia. In certi casi indicata sarà un'azione di annebbiamento artificiale del posto di scarico non solo, ma di una vasta regione per l'ovvia ragione di trarre in inganno l'artiglieria avversaria sul preciso punto ove avviene effettivamente il movimento dello scarico. Se lo scarico notturno elimina in gran parte i pericoli di un attacco aereo e di un bombardamento di artiglieria, accentua le difficoltà di ragione tecnica, è allora necessario aver in precedenza scrupolosamente studiato il settore nei suoi minimi particolari, o far preceder l'autocolonna da un reparto celere per non cadere in agguato sopratutto quando si trattasse del primo scaglione di urto colle forze avversarie. Tocca all'ufficiale incaricato postare segnalazioni adeguate ad impedire qualsiasi disguido, segnalare i posti di blocco con cartelli luminosi, definire la località di posteggio ed esigere che tutta la manovra avvenga nella più perfetta calma e nel silenzio maggiore. Sia che lo scarico avvenga di notte o di giorno è essenziale regolare l'arrivo degli autoveicoli di modo da impedire un lungo stazionamento evitando che carri stiano ad attendere lo scarico del veicolo precedente. È pure da evitare lo scarico contemporaneo di una massa di truppe per evitare agli ultimi trasportati di effettuare una inutile e faticosa marcia per raggiungere la testa e la linea di combattimento provocando questa manovra un ingombro fra uomini e veicoli sullo stesso itinerario, spreco non necessario di energie e di tempo preziosissimo. I vari scaglioni, se opportunamente distanziati, potranno susseguirsi con una regolarità rapida nella medesima località di scarico. Lo scarico dei servizi complementari potrà avvenire anche più arretrato e diluito nel tempo e nello spazio. Le operazioni di scarico devono essere elastiche, semplici, sul tipo di quelle delle ferrovie, tenendosi pronti a cambiare località di scarico a seconda della situazione. Una volta trovato un punto di scarico non si arresta l'opera dell'ufficiale incaricato nella ricerca di eventuali altri punti adatti a tale manovra. La questione delle strade deve essere studiata sia per il movimento della truppa verso il punto di loro impiego, sia verso l'indietro che devono compiere gli automezzi per raggiungere la località di carico o base di parcheggio.

Torna interessante fare una parentesi sulle considerazioni dell'impiego dell'automezzo nella campagna italiana in Etiopia, considerazioni fatte dal Generale F. Dall'Ora sulla rivista « Auto »:

La campagna 1935/36 nell'Africa Orientale ha confermato in pieno l'importanza essenziale del « servizio trasporti » a trazione meccanica, quale elemento basilare per il « movimento » degli eserciti, sia nel campo strettamente logistico, sia in quello tattico e sia infine in quello assai più vasto delle possibilità strategiche; ha inoltre fornito una preziosa esperienza sia come impiego di masse di autoveicoli, sia come rispondenza qualitativa, esperienza a diretto riblesso sui fronti europei data la somiglianza di struttura orografica dell'altopiano etiopico con quella dei nostri teatri di operazioni.

L'autocarro ha sostituito in pieno e vantaggiosamente i mezzi a trazione animale nei grandi trasporti delle retrovie e tende oggi a guadagnare sempre più terreno anche nei piccoli trasporti tattici mediante l'impiego di moto-mezzi idonei al traffico fuori delle rotabili.

Se consideriamo le distanze che intercorrevano fra il porto di Massaua — vera grande base logistica obbligata per le operazioni nello scacchiere eritreo — e l'occupazione avanzata, si giunge a percorrenze nella gran-